



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le **02 AVR. 2021**
ID: 069-216902031-20210329-PV29032021-AR

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations

Lundi vingt-neuf mars deux mille vingt et un, à vingt heures, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Virginie MASSE.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

2 membres absents : Laëtitia TEXIER et Arnaud VERNAY.

2 procurations : Laëtitia TEXIER à Alexis BADOIL et Arnaud VERNAY à Cindy GUIOTTO.

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 MARS 2021

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 février 2021.
- Approuve le compte administratif du budget de la commune : solde d'exécution de fonctionnement 187 499.87 €, solde d'exécution d'investissement 308 404.88 €. (délibération n° 13.2021).
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget de la commune. (délibération n° 14.2021).
- Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune : recette de fonctionnement (article 002) 392 140.70 €, recette d'investissement (article 1068) 41 348.23 €, dépense d'investissement (article 001) 41 348.23 €. (délibération n° 15.2021).
- Vote le budget primitif 2021 de la commune : fonctionnement 982 000 €, investissement 683 000 € et la subvention au CCAS pour un montant de 1800 €. (délibération n° 16.2021).
- Valide les taux des taxes directes locales. (délibération n° 17.2021).
- Approuve les modalités d'amortissement des frais d'étude non suivis de réalisation. (délibération n° 18.2020).

- Vote les subventions communales 2021 comme suit (délibération n° 19.2021) :

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisées par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14,00 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis
--	---------	--

Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100,00 €	par adolescent domicilié à St Genis
--	----------	-------------------------------------

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
DOMAINE DES MURIERS (fourrière animale)	458.04 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	314,00 €

Pour les enfants de St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisées par les associations implantées sur le territoire de la CCMDL ou hors CCMDL pour les enfants handicapés	4,00 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis
	2,00 €	par demi-journée et par enfant présent, domicilié à St Genis

- Entend le point sur les travaux en cours et à venir :
 - o **Route de St Laurent** : les barrières de sécurité sont posées. Pour la suite (jusqu'au chemin du devet), une demande de subvention auprès des amendes de police sera déposée en rajoutant un radar pédagogique. (délibération n° 20.2021).
 - o **Quartier St Roch** : les travaux du parking sont terminés, la plantation a été faite, l'élagage est prévu en avril. Une offre d'achat, au prix, a été faite pour la maison, et acceptée, un bornage doit être prévu pour délimiter les parcelles (vente de 495 m²).
 - o **Rénovation énergétique**
 - **bâtiment montée St Roch** : les devis ont été ajustés et seront validés prochainement.
 - **Bar** : une étude énergétique sera faite pour déposer une demande de subvention auprès de l'état et de la Région.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : les projets ont été ciblés (potager « solidaire », signalétique devant l'école), d'autres réflexions sont en cours.

- **Vie du village-culture**: projets ajournées en raison de la crise sanitaire, rencontre avec quelques St Genoïis qui ont créé un « collectif pour la transition ».
- **Culture (CCMDL)** : création d'un comité consultatif, plusieurs projets en préparation.
- **Conseil communautaire (CCMDL)** : vote des 19 budgets, modification des statuts pour transfère de compétence mobilité. (délibération n° 21.2021).
- **Déchets (CCMDL)** : rendu des études sur les différentes redevances et la taxe.
- **Assainissement (CCMDL)** : programme de travaux établi pour la mise en conformité de la station des Rossandes.
- **Ecole** : effectif provisoire de la rentrée 2021/2022 : 48 élèves. Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du plan de relance numérique pour l'achat d'ordinateurs portables.
- **SIEMLY** : changement de la canalisation de l'antenne « bissardon-le plat-les Marninches-Leuillon » prévu en 2021. Projet d'un nouveau bâtiment pour le siège du syndicat.
- **Jeunesse (CCMDL)** : cyclo des Monts les 12 et 13 juin 2021. Réflexion sur une charte de bonnes pratiques entre les structures.
- **Transition écologique (CCMDL)** : différentes aides sont possibles.
- **SYDER** : la commune s'inscrit dans le programme de renouvellement de points lumineux dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique).
- Valide le tarif de la location du nouveau broyeur à 5 €. (délibération n° 26.2021).
- Reconduit la gratuité des loyers du bar-restaurant luni'k pour les mois d'avril, mai et juin 2021. (délibération n° 23.2021).
- Approuve la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents titulaires à temps plein (IHTS). (délibération n° 22.2021).
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 30 avril 2021 à 20h30 en mairie

Document établi le 02 avril 2021.
Affiché le 02 avril 2021.

Le Maire,
Alexis BADOIL



Procès-verbal certifié exécutoire
Le 02 AVR. 2021
Le Maire,
Alexis BADOIL

